



LABORATOIRE DE SIMULATION GHT GPNE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CGV

Groupement Hospitalier de Territoire
Grand Paris Nord-Est
Aulnay-sous-Bois - Le Raincy-Montfermeil - Montreuil



Organisme de formation continue enregistré sous le n°11930810093 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France et enregistré comme Organisme de Développement Professionnel Continu sous le n°9140.

ARTICLE 1 – INSCRIPTION A UNE FORMATION

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription disponible dans le catalogue de formation à ag.lsmmed.ghg.gpne@gmail.com.

ARTICLE 2- OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Pour chaque inscription à une formation professionnelle, le client reçoit une convention de formation dont il s'engage à retourner un exemplaire signé et tamponné au LS Med.

Le LS Med s'engage à honorer les formations conformément aux règles et dans le respect de la réglementation, avec un personnel suffisant en nombre et en qualification.

La participation à la formation implique l'acceptation totale des CGV par le client et le respect du règlement intérieur par l'apprenant.

L'apprenant se doit d'être assidu à la formation qu'il suit. Les absences non autorisées ou le non-respect de la convention peut entraîner une sanction dans les conditions prévues par le règlement intérieur du LS Med. Tout retard pourra entraîner une non admission à la formation. Celle-ci sera facturée.

ARTICLE 3- CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

Le LS Med adresse une convocation au client à remettre à l'apprenant. Il y est indiqué l'intitulé de la formation, le lieu de la formation et les horaires.

Le LS Med ne peut être tenu responsable de la non réception des convocations, notamment en cas d'absence de l'apprenant.

Une feuille d'émargement sera signée par l'apprenant afin de confirmer sa présence à la formation.

Une attestation de présence sera envoyée par la suite au client pour communication à l'apprenant.

ARTICLE 4- PAIEMENT

Les tarifs en euros TTC sont renseignés dans le catalogue de formations et rappelés dans la convention.

La formation sera facturée au terme de la session et sera à régler au plus tard 30 jours à compter de la réception du titre de recette de la trésorerie.

Pour les actions de formation professionnelle, en cas de financement par un organisme collecteur, le bulletin doit être accompagné de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation et le montant de ladite prise en charge.

Toute formation est due en totalité et est valable en cas d'exclusion de l'apprenant. Le LS Med décline toute responsabilité en cas d'absence ou de départ de l'apprenant.

ARTICLE 5- REMPLACEMENTS / ANNULATIONS

Toute formation est due en totalité, même en cas d'absence de l'apprenant.

Afin de permettre au LS Med de s'organiser, toute annulation ou report doit nous être notifié par mail au moins 3 semaines avant la date de formation.

Si le délai est dépassé, le LS Med pourra facturer partiellement ou totalement la formation au client.

Le LS Med se réserve le droit d'annuler la formation sans pénalités en cas d'insuffisance du nombre de participants.

ARTICLE 6 – CONTENTIEUX

En cas de litige, de toute nature ou de contestation, relatif à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherchés, seul le tribunal administratif de Montreuil sera compétent.

ARTICLE 7- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu des formations relève de la propriété intellectuelle du LS Med et ne peut être utilisé qu'à des fins personnelles dans le cadre professionnel (articles L.122-4 et suivants du Code de la propriété littéraire et artistique).

Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations.

ARTICLE 8- PROPRIETE DU MATERIEL

Le matériel de formation est utilisé au LS Med. Il ne peut être utilisé à des fins personnelles. Chaque apprenant se doit de le conserver en bon état tout en respectant son utilisation.

ARTICLE 9- RESPONSABILITE et DROIT APPLICABLE

L'apprenant reste sous la responsabilité légale, réglementaire et statutaire de son employeur lors de la formation et des déplacements de sa résidence administrative vers le LS Med.

Les sinistres issus de l'exercice professionnel des apprenants, les accidents de travail et de trajet seront assurés par l'employeur de l'apprenant qui jugera de l'imputabilité au service.

Tous les litiges non réglés à l'amiable relèveront du Tribunal Administratif de Bobigny.

ARTICLE 10- DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi du 20 juin 2018, sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du Site du LS Med ou du secrétariat du LS Med.

Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Service Clientèle.

Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par vos soins, et toutes informations futures, ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes. Ils sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Le client autorise le LS Med à mentionner son nom dans ses listes de références, dans tout compte-rendu d'entretiens, dans le rapport d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables qui l'exigent.